

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT RCA11 09009-3

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le règlement suivant :

RCA11 09009-3 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (RCA11 09009) – Dossier 1231066005

Ce règlement est entré en vigueur le 11 septembre 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 19 septembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert